

# NOS 10 RECOMMANDATIONS CLÉS

## Assurer le respect de la loi

- 1** Renforcer les effectifs des services de l'État dont la DGCCRF et les DREAL pour contrôler l'application de la loi et sanctionner les acteurs qui ne respectent pas ou contournent la loi.
- 2** Établir un nombre de contrôles minimum à réaliser annuellement et en communiquer les résultats publiquement.

## Donner tout son sens à la loi

- 3** Revoir à la baisse les exemptions sur l'interdiction des emballages plastiques pour fruits et légumes notamment.
- 4** Augmenter les moyens financiers alloués pour permettre à la loi d'être efficace, et notamment : doublement du fonds réemploi pour la REP emballages, augmentation de l'ensemble des bonus réparation.
- 5** Prévoir des campagnes de communication d'ampleur sur tout le territoire national pour porter à la connaissance du public les dispositifs prévus par la loi.
- 6** Accélérer le déploiement de dispositifs qui ont pris du retard, comme l'affichage environnemental, les emballages standardisés et l'indice durabilité.

## Compléter la loi

- 7** Rendre la consigne pour réemploi obligatoire et mettre en place un mécanisme de taxation sur les emballages à usage unique.
- 8** Étendre le champ de certaines obligations et interdictions : interdiction de tous les types de polystyrènes en contact alimentaire qu'il existe ou non une filière de recyclage existante ; obligation de vaisselle réemployable pour l'ensemble des services de restauration à emporter ; obligation des entreprises de révéler les quantités d'invendus générés chaque année.
- 9** Sur le tri à la source des biodéchets : préciser les modalités d'application de l'obligation par l'adoption d'un texte réglementaire et prévoir un objectif de baisse progressive du poids des biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.
- 10** Inscrire au sein des cahiers des charges des filières REP des objectifs contraignants de réduction des déchets et de mise en marché de produits neufs ainsi que des outils permettant de sanctionner des quantités de mise en marché trop importantes à travers l'instauration systématique de malus.